

DES CLEFS POUR L'AVENIR

ANALYSER – ANTICIPER – PLANIFIER – EVALUER

Du diagnostic territorial au plan d'action
pluriannuel.

« Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va »
SENEQUE

GUIDE METHODOLOGIQUE

EN GUISE D'INTRODUCTION

« Si vous ne savez pas où vous allez, vous risquer d'arriver ailleurs, et vous ne saurez même pas que vous êtes arrivé ».

Savoir où on veut aller, ne pas simplement réagir au jour le jour pour faire face aux problèmes rencontrés, agir de manière positive sur l'avenir, sont autant d'enjeux auxquels les associations et, plus généralement toute organisation, se doivent de faire face aujourd'hui.

ANALYSER ET COMPRENDRE SON ENVIRONNEMENT – APPRECIER L'UTILITE SOCIALE DE L'ASSOCIATION – ACTUALISER OU FORMULER SON PROJET ASSOCIATIF – SE PROJETER DANS L'AVENIR PAR UNE DEMARCHE DE PLANIFICATION PLURIANNUELLE – EVALUER POUR EVOLUER, sont autant d'éléments qui doivent guider la vie d'une association qui veut inscrire son projet dans une vision d'avenir, et ce d'autant plus que cet avenir est aujourd'hui de plus en plus difficile à appréhender.

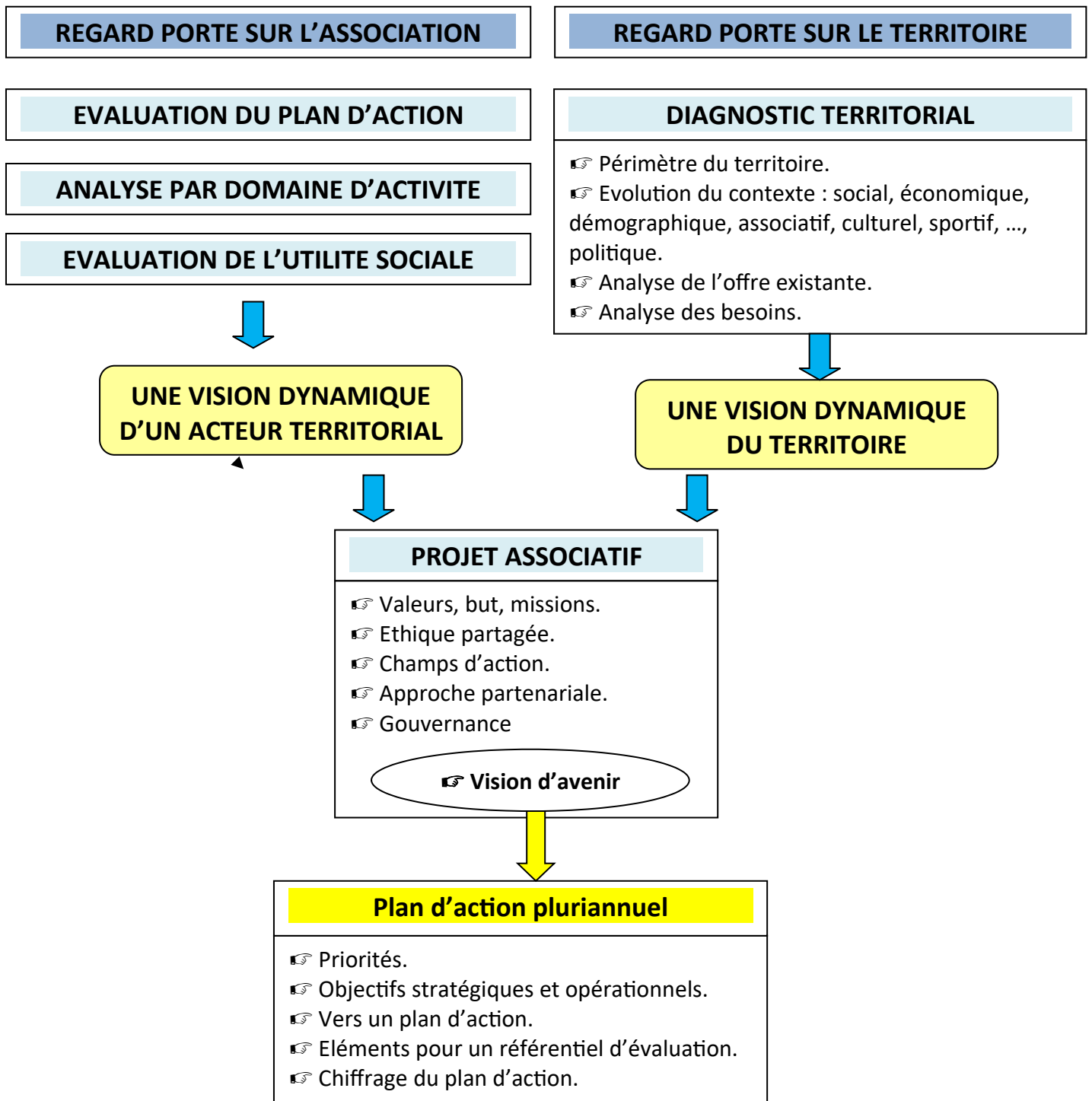
GERER, C'EST D'ABORD PREVOIR.

Projet associatif, plan d'action pluriannuel, c'est l'affaire de tous dans l'association, les bénévoles et les salariés. Si les élus de l'association, sa direction, un comité de pilotage sont nécessairement mobilisés et ont pour tâche première de coordonner le travail à accomplir et d'être garants de sa bonne réalisation, il ne peut en aucun cas s'agir d'un domaine réservé.

IL EST NECESSAIRE QUE CHACUN SE SENTE AUTEUR ET ACTEUR DU DEVENIR DE L'ASSOCIATION.

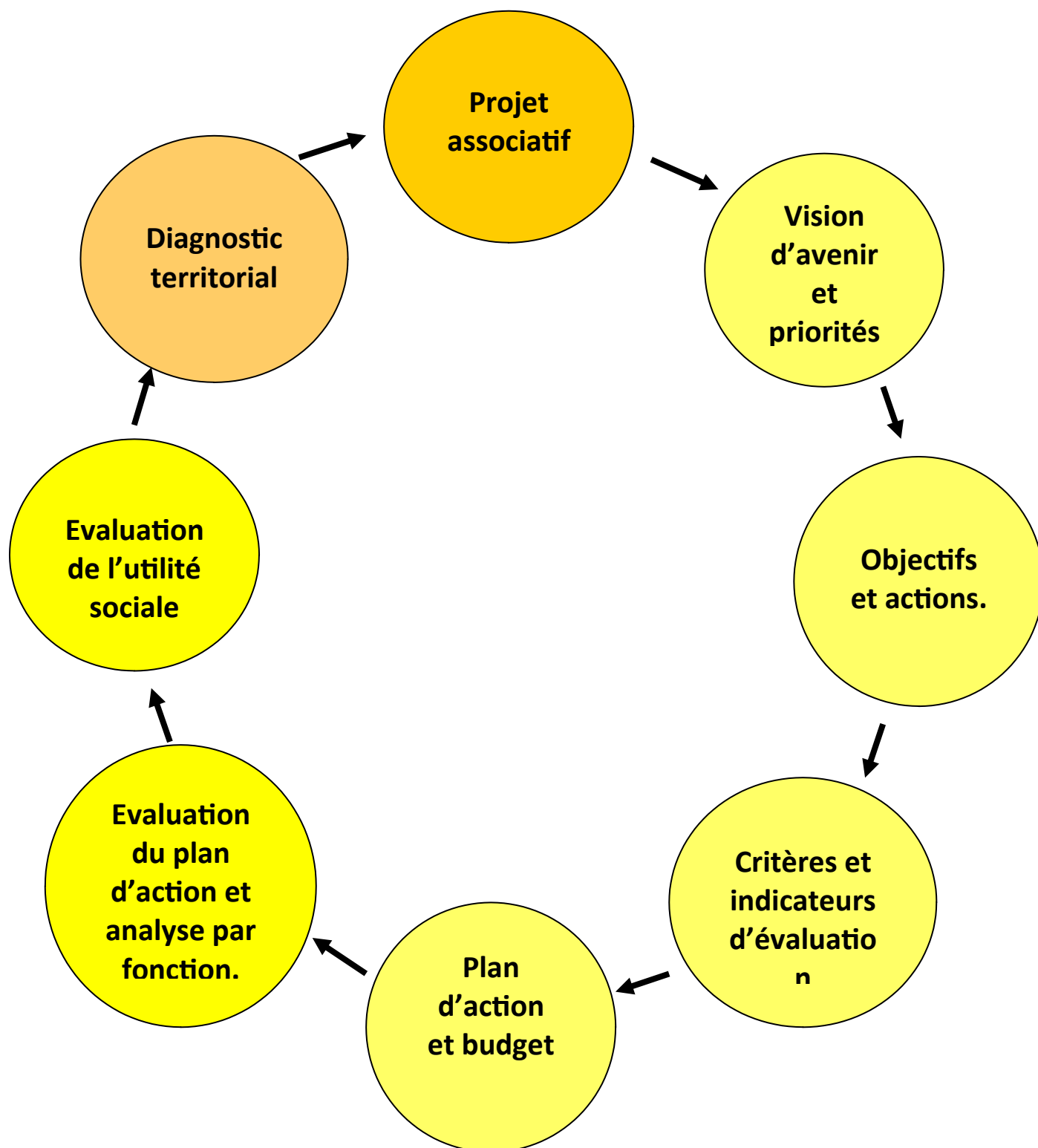
DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le schéma ci-après présente la démarche méthodologique retenue dans le présent guide.



LE CERCLE VERTUEUX DE LA PLANIFICATION

Avec ce guide, qui se veut une contribution pour mieux « outiller » les associations, nous vous proposons d'entrer dans « un cercle vertueux » porteur de dynamique et de changements, à faire vivre et interroger, et qui peut ainsi être présenté :

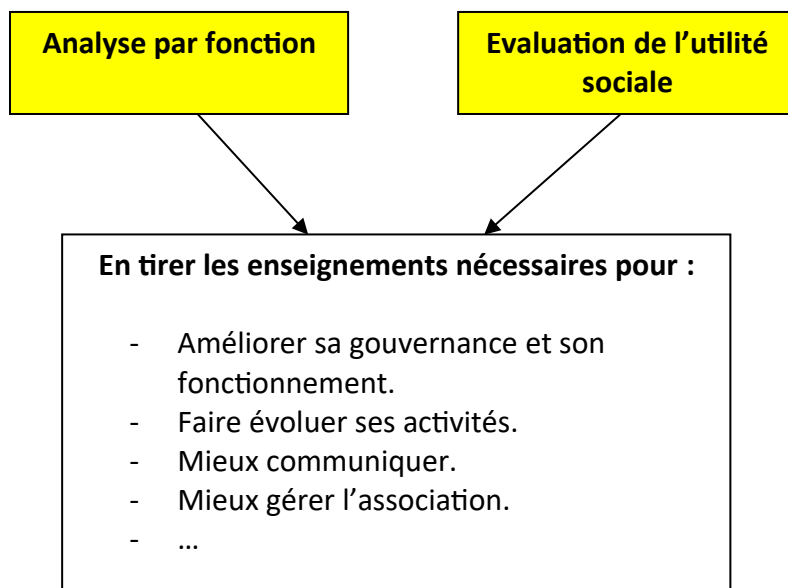


CONSTRUIRE PROGRESSIVEMENT : C'EST POSSIBLE !

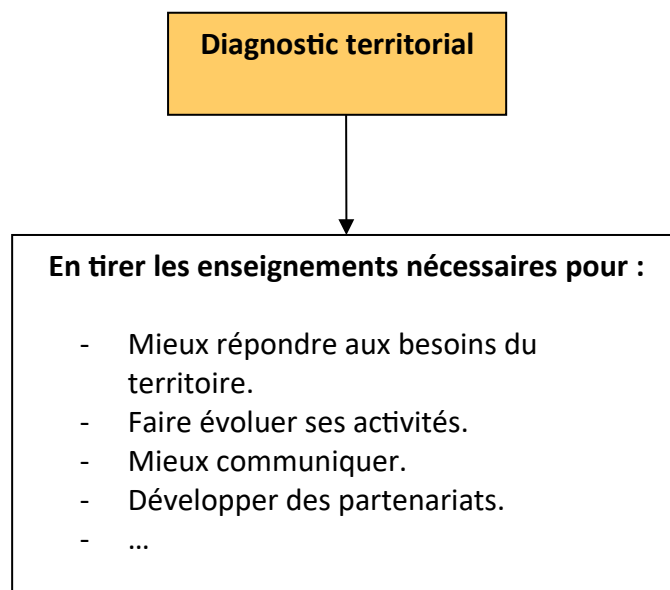
Nous avons voulu vous proposer un outil intégrant une démarche globale pour vous projeter dans l'avenir. Mais vous pouvez naturellement travailler par étapes successives : « **construire progressivement, c'est possible !** » et vous pouvez utiliser tout ou partie de cet outil.

Vous pouvez par exemple :

Porter un regard sur l'association :



Porter un regard sur son territoire :



Formuler et rédiger son projet associatif :

Evaluation de l'utilité sociale

Diagnostic territorial

En tirer les enseignements nécessaires pour :

- Formuler les valeurs et le but de l'association.
- Actualiser et formuler ses champs d'action.
- Concevoir et formuler son approche partenariale.
- Enoncer la vision d'avenir de l'association.
- ...

Construire un plan d'action pluriannuel :

Analyse par fonction

Evaluation de l'utilité sociale

Diagnostic territorial

En tirer les enseignements nécessaires pour :

- Formuler la vision d'avenir de l'association.
- Se fixer des priorités et des objectifs à atteindre.
- Déterminer les actions à conduire.
- Mobiliser les moyens nécessaires.
- S'organiser pour la mise en œuvre du plan d'action.
- ...

CONSEILS POUR ORGANISER LE TRAVAIL

Le conseil d'administration doit assurer la responsabilité politique du travail à engager et permettre la construction du projet d'avenir, d'un projet partagé à soumettre au débat et aux décisions de l'assemblée générale. Des échéances et un calendrier de travail doivent être fixés.

Un comité de pilotage, qui peut être le bureau de l'association élargi à d'autres personnes ou un comité spécifique regroupant des bénévoles et des salariés, est à mettre en place. Il peut être placé sous la responsabilité du président de l'association et/ou de sa direction, ou de tout autre administrateur désigné à cet effet par le conseil d'administration.

C'est au comité de pilotage d'animer le processus, d'être garant de sa mise en œuvre, de faire les synthèses et d'assurer la cohérence de l'ensemble de la réflexion, de veiller à la finalisation des divers outils proposés pour construire le projet d'avenir.

Il appartient au comité de pilotage de rendre régulièrement des comptes au conseil d'administration pour enrichir et partager la réflexion et faire valider autant que nécessaire la production de chacune des étapes.

Des groupes de travail spécifiques (activités, communication, finances, ..., réalisation du diagnostic, analyse de l'utilité sociale, ...) peuvent également être mis en place, au regard bien entendu de la taille de l'association et des forces disponibles. Si des commissions existent déjà au sein de l'association, le travail à conduire leur sera naturellement confié.

Il appartient à l'assemblée générale de décider de l'avenir de l'association et donc d'adopter le projet associatif ou ses modifications si celui-ci existe déjà comme d'adopter le plan d'action pluriannuel.

N'oubliez pas de tenir régulièrement informés tous les membres de l'association de l'avancée du travail et de les solliciter et mobiliser autant que faire ce peut.

Le « Cercle vertueux de la planification » fait l'objet d'un outil collaboratif en ligne sur le site Moodle du REPTA.

Si vous souhaitez accéder à cet outil, la demande est à faire à l'adresse info@repta.info, en présentant en quelques lignes votre association.

Si besoin, des conseils pourront aussi vous être donnés à distance via de courtes visioconférences ou des conférences téléphoniques.